

10. Pour le Conseil Fédéral de Bruxelles, le “noyau dur” du programme doit être mis en place: voir annexe 1: “Procédure lors de la sélection des institutions”. *Au minimum, trois institutions* dans chaque pays devraient collaborer.
11. Pour le CF de Bruxelles, un modèle de *dépliant publicitaire* va être préparé ainsi qu’un concept pour la mise en place du programme.

**Les “devoirs à domicile” pour toutes les sections sont donc les suivants:**

1. Trouver un coordinateur pour le PEP. Celui-ci doit diriger la sélection des institutions d’accueil dans son pays et servir de personne de contact avec le secrétariat en Pologne. La désignation du coordinateur peut se faire dès que le présent circulaire a été reçu.
2. Le coordinateur a la mission de trouver un certain nombre d’institutions d’accueil pour le PEP en s’orientant aux conseils de l’annexe 1. Ceci devrait se passer le plus vite possible, au plus tard fin mars 1995. les données sur ces institutions doivent être transmises à Jolanta Marszyckova.
3. Le coordinateur est supposé d’analyser et de documenter les pratiques existantes dans son pays dans le cas ou un stagiaire venu de l’étranger tombe malade ou est victime d’un accident. Il est prié d’envoyer un rapport succinct au secrétariat en Pologne vers la mi-avril.
4. Le coordinateur est prié également, d’analyser et de documenter les lois et règlements en vigueur dans son pays en ce qui concerne la formation continue et d’envoyer un rapport succinct au secrétariat en Pologne vers la mi-avril.

<b>Agenda:</b>	Janvier/Février	Désignation du coordinateur
	Février/Mars	Choix des institutions d’accueil
	Mars/Avril	Documentation sur les assurances accident et assurances maladie
	Mai	Discussion et mise en place du programme à Bruxelles